

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 2026/09/05

Date de la convocation :	La séance débute à 18h00	Acte exécutoire à compter du :	Affichée en Mairie le :
17 SEPTEMBRE 2026	et se termine à 19h 10	28 SEPTEMBRE 2026	28 SEPTEMBRE 2026

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 26

Étaient présent(e)s (26)

M. FOURNIER Lionel, Maire	Mme KEUVREUX Anita	M. PARRA Victor
Mme WAGNER Veronica	Mme COLOMBEY Fabienne	Mme SCHAEGIS Lydia
M. NOBILE Didier	M. CHARO Michel	M. BOUILLAGUET Clément
Mme MACAIGNE Christèle	M. RUPPERT José	M. DOLBEAU Jonathan
M. Vincent MARRELLA	Mme STEINBACH Danielle	Mme DEMIR Selma
Mme MUHLMANN Aude	M. BARBARAS Pascal	Mme GATTO Josiane
M. DUMON Joël	Mme BALZER Lise	Mme NAPOLI Rose-Marie
Mme KRAOUCHE Bakhta	Mme DA ROCHA Maria	M. VILLA Victor
Mme OUTOMURO Clotilde	M. IAFRATE Michel	

Étaient absent(e)s avec procuration (2)

M. Charles RISSER procuration à Joël DUMON.
M. PELTIER Xavier procuration à M. Michel IAFRATE

Étaient absent(e)s excusé(e)s (1)

M. BEN-ARIF Samir

Secrétaire de séance : Mme Selma DEMIR

5. Désignation des membres de la Commission de suivi de site (CSS) CEDILOR à Amnéville-les-Thermes (annexe de Malancourt-la-Montagne).

La commune de Rombas est représentée au sein du collège « collectivités territoriales » de la Commission de suivi de site (CSS) relative aux installations de la société CEDILOR à Amnéville-les-Thermes, annexe de Malancourt-la-Montagne.

À la suite des élections municipales de mars 2026, le préfet de la Moselle sollicite la mise à jour de la composition de cette instance et demande à chaque collectivité de désigner son représentant.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner ses représentants :

Vu le Code de l'environnement, notamment son article R.125-8-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-DCAT-BEPE-8 du 14 janvier 2020 modifié portant création de la Commission de suivi de site (CSS) relative aux installations de la société CEDILOR à Amnéville-les-Thermes ;

Vu le courrier de Monsieur le préfet de la Moselle en date du 30 juin 2026 sollicitant la mise à jour du collège « collectivités territoriales » de cette commission à la suite des élections municipales de mars 2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 3 abstentions et 25 voix pour,

DÉSIGNE Madame Christèle MACAIGNE en qualité de représentant titulaire de la commune de Rombas au sein du collège « collectivités territoriales » de la Commission de suivi de site (CSS) CEDILOR.

DÉSIGNE, Monsieur Joël DUMON en qualité de suppléant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Strasbourg, 31, avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex – <https://www.telerecours.fr> – dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 25 septembre 2026.

Le Maire,

Lionel FOURNIER.

Secrétaire de séance,

Selma DEMIR.

Publié sur le site de la Ville le 28 septembre 2026
Transmis au contrôle de légalité le 28 septembre 2026